

Asfad
146D route de Lorient - 35 000 RENNES
T : 02 99 59 60 01
E-mail : siege@asfad.fr
Site internet : <http://www.asfad.fr>
Responsable :
Mme Chauvigné, directrice

Structure

Pension de famille Route de Lorient (ASFAD)
Maisons Relais
PAYS DE RENNES ET BROCELIANDE



Capacité

Nb Places : 20

Public

Public : Femme seules, hommes seuls, familles monoparentales, couples
Accès mobilité réduite : Ascenseur et portes aux normes PMR
Accueil d'usagers avec chien : Au cas par cas. Autorisation de la Direction obligatoire

Hébergement

Modalité Hébergement : Logements T1 indépendantss sur 2 étages, 1 salle collective équipée d'une cuisine et coin salon, 2 buanderies (1 à chaque étage)
Descriptif : Logements indépendants avec salle de bains et kitchenette (équipée de plaques de cuisson, réfrigérateur, micro-ondes)+ meubles (rangements, tables, chaises, lit, matelas, TV). Chaque logement est équipé de visiophone

Localisation géographique

Situation de l'établissement : 146 C Rue de Lorient à Rennes

Participation financière

Participation à l'hébergement : T1 : 400€ de loyer et 30€ de frais annexes
Logement T1 famille (2 adultes ou 1 adulte + 1 enfant) : 500€ de loyer et 30€ de frais annexes

Vie collective

Ateliers et actions collectives : Animations collectives plusieurs fois par semaine (environ 2 ou 3 par semaine) avec participation financière des résident(es) 'ex : 1.5€ demandés pour un repas à la résidence, activités variées : sortir, activités manuelles, esthétiques, parcs, festivals, repas à la résidence...

Prestations complémentaires et partenariats

Prestation médicale : Suivi médical en fonction des personnes accueillies : médecin traitant, CMP de secteur, psychiatre/psychologue du CHGR ou libéral, SAMSAH, passage infirmier...
Autres services : Accompagnement sur le quotidien (entretien du logement, alimentation et cuisine, gestion du linge), aide administrative ponctuelle, visite mensuelle du logement, liaisons régulières avec les partenaires référents médicaux/sociaux, accompagnements ponctuels pour rdv extérieurs.

Orientation

Demande par le référent social de Relogement Social Prioritaire à la CLH avec demande d'orientation 'maison relais'.
Les demandes sont à adresser à la CH de Rennes Métropole. Si l'orientation Maison Relais est validée, les personnes seront reçues pour visiter et déposer une demande. La demande sera ensuite étudiée en commission unique partenariale.

Remarque

Equipe salariée composée de: 1 CESF, 1 TISF.
Présence CESF et TISF en journée du lundi au vendredi / 1 soirée par semaine : le mardi jusqu'à 21h00 + 2 samedis travaillés par mois de 10h00 à 15h00.